



**Compte-rendu de la CAPN des conservateurs de bibliothèques
15 mai 2013**

Réponses aux cinq motions présentées

Le SNASUB-FSU a présenté seul les motions concernant les sanctions disciplinaires liées à l'entretien annuel, et l'opposition au projet de loi Fioraso (LRU, acte 2). La CFDT ne s'y est pas associée.

- Motion « Pour une application équitable et rapide de la Loi Sauvadet aux personnels des bibliothèques »

L'administration nous informe que, pour les conservateurs et les bibliothécaires*, les concours particuliers pour les collègues contractuels concernés ne pourraient pas être organisés en 2013 du fait des temps de formation à l'Enssib. Pour les autres corps, elle espère obtenir un calendrier définitif pour le milieu de la semaine suivante afin de faire paraître les textes pour leur ouverture et l'organisation des épreuves de la session 2013. (* Pour les bibliothécaires, il semblerait qu'un concours réservé soit finalement organisé en 2013).

- Motion « Faire entendre les revendications des personnels de la BPI »

L'administration reliaera la demande de la parité auprès de la ministre.

- Motion « SCDU de Perpignan : un blocage des promotions inacceptable »

La parité syndicale avait été informée que les dossiers de promotion des collègues du SCDU de Perpignan avaient été bloqués par l'université suite à des problèmes avec le directeur du SCD. Si l'administration reconnaît qu'aucun collègue perpignanais n'est proposé dans aucun des corps de la filière bibliothèque, elle affirme que ce n'est pas en rapport avec les problèmes évoqués, mais que les dossiers n'ont pas été jugés suffisamment bons par l'établissement.

- Motion « Contre toute sanction disciplinaire du refus de l'entretien annuel »

L'administration a pris acte du rejet par le SNASUB-FSU de l'application d'une sanction disciplinaire à l'encontre d'un agent qui refuserait de passer son entretien annuel (Cf. dernière circulaire de gestion).

- Motion « Contre un projet de loi ESR toujours inacceptable »

Il n'y eu aucun commentaire de l'administration.

Mutations, réintégrations

190 postes avaient été publiés, comme vacants ou comme susceptibles d'être vacants (les postes au ministère de la Culture et de la communication étant tous publiés comme « susceptibles d'être vacants » du fait du plafond d'emploi propre à ce ministère) : 137 pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et 53 pour le ministère de la Culture et de la Communication. 25 postes de direction étaient proposés. 91 postes concernaient l'Île-de-France et 99 les autres régions.

Il y eu 122 candidatures, dont 8 communes avec les conservateurs généraux : 112 demandes de mutation et 10 demandes de réintégration (4 après une disponibilité et 6 après un détachement).

60 collègues ont pu obtenir satisfaction soit sur leur 1^{er} vœu, soit sur leur second vœu, dont 12 sur des postes de direction.

Détachements, intégrations

Deux conservateurs territoriaux ont été acceptés en détachement en bibliothèque universitaire, et un conservateur territorial a obtenu son intégration à la BNF après détachement.

Les refus de détachement sont dus soit à l'avis défavorable de l'établissement d'accueil, soit au fait qu'un conservateur titulaire a obtenu le poste, ou, enfin, pour un cas, au fait que le candidat était ingénieur d'étude, corps A type dont l'indice terminal est inférieur à celui des conservateurs (A+).

Il y a eu une seule demande de détachement avec intégration directe qui a été refusée du fait de l'avis défavorable de la collectivité d'origine.

Titularisations

Tous les élèves conservateurs du DCB 21 seront titularisés. Deux cas en suspens de la DCB 20 vont également l'être.

Liste d'aptitude dans le corps des conservateurs

397 bibliothécaires étaient promouvables dans le corps des conservateurs. Seules 7 places étaient disponibles, dont 5 pour le MESR et 2 pour le MCC.

1 agent a été inscrit en liste complémentaire.

Les syndicats et l'administration ont pu exposer leurs différents critères pour mettre en avant le dossier de tel ou tel agent.

L'administration est attachée aux responsabilités. Elle privilégie des candidats qui ont un minimum d'ancienneté dans le corps des bibliothécaires, ont dépassé la quarantaine, mais ont encore devant eux le temps d'effectuer une carrière dans le corps des conservateurs. Elle doit être attentive à l'ancienneté globale dans la carrière et à la progression dans la filière bibliothèque.

De plus en plus, la CFDT à l'instar de l'administration, met en avant le « mérite », n'hésitant pas à défendre la promotion de collègues très jeunes.

Le SNASUB FSU estime pour sa part qu'il doit jouer un rôle de contre-pouvoir face à l'administration, en défendant prioritairement les collègues plus âgés, et à mérite égal, en privilégiant l'expérience, l'ancienneté dans le grade et l'ancienneté globale de carrière.

Nous avons exposé nos difficultés à exercer notre mission de commissaires paritaires pour la BNF et la BPI dans la mesure où dans chacun de ces établissements, nous n'avons eu accès qu'à deux dossiers de promotion, alors que plusieurs dizaines de collègues étaient promouvables. Pour alerter l'administration sur l'existence des candidats potentiels « invisibles », la parité syndicale a proposé, pour le MCC, des agents qui n'étaient pas classés par leur établissement. Par ailleurs, elle s'est étonnée que des candidats proposés une année « disparaissent » l'année suivante !

Le MCC s'engage à travailler sur ce sujet avec la BPI et la BNF, pour qu'il y ait moins d'opacité à l'avenir sur les candidats promouvables et proposés.

Questions diverses

Nous avons alerté l'administration à la CAPN de novembre 2012 sur l'état sanitaire catastrophique de l'Université Lyon 2. Sans réponse de leur part, nous avons réinterrogé l'administration qui n'avait pas d'élément de réponse à nous apporter depuis la dernière fois. Le ministère de l'Enseignement supérieur va faire remonter la question auprès du département immobilier de la DGSIP, et s'assurer qu'elle va être (ou a été) traitée par l'établissement en CHSCT. L'administration s'engage à nous apporter une réponse avant l'été.

De même, l'administration s'était engagée en novembre dernier à constituer un groupe de travail ministériel, puis paritaire, sur les moyens de comparaison des dossiers de promotion, notamment suite aux regroupements universitaires. La mise en place de ce groupe de travail n'a pas encore eu lieu et a été retardée par la très longue concertation avec les représentants du personnel sur l'évaluation. De fait, l'administration attend des précisions sur le catégoriel. Elle s'engage à ce que la question soit débattue avec tous les ministères concernés et l'IGB avant la CAPN de novembre 2013.

Enfin, la parité syndicale a regretté que la date de la CAPN ait été modifiée (le 15 mai au lieu du 17 mai), sans que les agents en aient été avertis.

Les représentantes du SNASUB-FSU

Béatrice Bonneau Bibliothèque publique d'information bonneau.beatrice@free.fr 06 19 94 87 13	Agnès Macquin BMC de Poitiers agnesmacquin@yahoo.fr 06 16 98 87 23
Nelly Clément Guyader SCDU de Rouen nelly.clement-guyader@univ-rouen.fr 02 35 14 81 21	Delphine Coudrin Université de Bordeaux delphine.coudrin@univ-bordeaux.fr 05 56 84 86 95